



# Suspension administrative et annulation de permis

Par **LaurentPrd**, le **18/04/2019** à **17:27**

Bonjour,

En juillet 2017, je suis contrôlé positif à l'alcool un lendemain de fête (en récidive).

Retention immédiate du permis et 6 mois de suspension ordonnés par la préfecture.

Tests psy, tests sanguins, visite médicale préfecture et mon permis m'est restitué début janvier 2018.

Convocation au TGI en octobre 2018 qui se solde par une annulation de 2 mois de mon permis.

Cette annulation a pris effet le 12 avril 2019, date où j'ai remis mon permis au commissariat et reçu le réf 7. L'annulation court donc jusqu'au 12 juin 2019.

Obligation de tests psy, tests sanguins, visite médicale préfecture et repasser le code (permis obtenu en 1992).

Mes questions sont les suivantes:

- à compter de quelle date puis-je aller à la visite préfecture (avec tests psy et sanguins)?
- à compter de quelle date puis-je m'inscrire et repasser mon code ?

Vous remerciant par avance pour vos réponses car j'avoue m'y perdre un peu.